



# SNUDI.FO

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs  
et professeurs des écoles de l'enseignement public  
Force Ouvrière**

## **Dispositifs « plus de maîtres que de classes » et « REP + » : le « profilage » des postes contre les règles de mouvement et les garanties statutaires**

Alors que se tiennent les groupes de travail relatifs aux règles de mouvement des personnels, le SNUDI-FO constate que les premières informations qui émanent de ces réunions concernant les modalités d'affectations des enseignants sur les postes étiquetés « REP + » et « plus de maîtres que de classes » sont extrêmement inquiétantes.

Ainsi à Bordeaux, pour les 5 départements de l'académie, le recteur a donné pour consigne, et ce, en application de la réforme ministérielle, d'affecter les enseignants après entretien selon leur profil, au mépris de toutes les règles habituelles de barèmes.

La lumière est donc en train de se faire sur ces dispositifs pourtant appelés de leurs vœux par d'autres organisations syndicales et inscrits dans la loi de refondation de l'école rejetée par Force Ouvrière. Au-delà de toutes les justifications pseudo pédagogiques, les dispositifs « REP + » et « PDMQDC » s'inscrivent dans un processus de remise en cause des garanties statutaires et de l'implantation des classes ordinaires.

Ainsi le SNUDI-FO dénonce le fait que dans tous les départements, les DASEN soient contraints de réserver des postes « PDMQDC » quand ils seraient nécessaires pour annuler des fermetures de classes prévues ou des ouvertures nécessaires.

A l'heure où la situation des remplacements est catastrophique, le SNUDI-FO rappelle sa revendication : qu'il y ait d'abord autant de maîtres que de classes nécessaires.

Le SNUDI-FO s'associe aux conclusions du vœu présenté par les syndicats SNUipp-FSU 33, SNUDI-FO 33 et SE-UNSA 33 :

*« Les syndicats SNUipp-FSU 33, SNUDI-FO 33 et SE-UNSA 33 s'opposent à la multiplication des postes à profil. Le barème doit être l'unique élément d'affectation.... (...)*

*Le profilage de postes qui vise selon le Recteur à "une adéquation étroite du lien poste/compétences de l'enseignant" s'inscrit dans une politique de contractualisation, d'individualisation et de mise en concurrence des personnels qui remet en cause les droits collectifs des agents et ne garantit plus le traitement égalitaire de tous les enseignants. Les organisations syndicales réaffirment leur attachement à un mouvement basé sur le barème en toute transparence et vérifiable par les délégué-es du personnel élu-es et mandaté-es par les collègues.*

*Le SNUipp-FSU 33, le SNUDI-FO 33 et le SE-UNSA 33 demandent l'abandon des dispositifs de profilage des postes ».*

**Le SNUDI-FO revendique l'abandon de ces dispositifs discriminatoires tant pour les élèves que pour les enseignants.**

**Contre l'individualisation des rémunérations qui découlent de ces dispositifs, Il revendique l'augmentation des traitements et indemnités pour tous les enseignants.**

**C'est une des raisons d'ailleurs pour lesquelles le SNUDI-FO est engagé dans le succès de la grève interprofessionnelle du 9 avril contre l'austérité et le pacte de responsabilité.**

Montreuil, le 8 avril 2015